

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-80

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 2

Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations :

Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés :

Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire :

Hélène BESSON

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur du service municipal de l'assainissement collectif date de 1977.

La législation ayant évoluée depuis cette date, la commune se doit d'entrer en conformité et de revoir le règlement dont le projet était joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement du service municipal de l'assainissement collectif.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022